

NOTE D'INFORMATION

Novembre 2014

> 04 <

CHAMPIONNATS DE LIGUE SABRE DAMES - SABRE HOMMES
INDIVIDUEL + ÉQUIPES
DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2014

JUNIORS HOMMES INDIVIDUEL

Appel : 10h00 ; Scratch : 10h15

JUNIORS DAMES INDIVIDUEL

Appel : 11h00 ; Scratch : 11h15

JUNIORS HOMMES par équipes

Appel : 14h30 ; Scratch : 15h

JUNIORS DAMES par équipes

Appel : 15h00 ; Scratch : 15h15

Gymnase du Gros Saule – 2 rue Claude Bernard
AULNAY SOUS BOIS (93600)

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 13 novembre à 23h59**.

Inscription individuels : **10+2 €uros**

Inscription obligatoire pour les équipes : **30 €uros**
 (pas d'engagement sur place pour les équipes)

Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.

Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission kathymoreaux@orange.fr (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone)** ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. **Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée.** Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

